République française

Département des Hautes-Pyrénées

COMMUNE DE MOMERES

Séance du 12 janvier 2024

Membres en exercice :

Date de la convocation: 05/01/2024

14

L'an deux mille vingt-quatre et le douze janvier l'assemblée régulièrement

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Christophe ROMAN

Présents: 14

Présents: Christophe ROMAN, Françoise BERENGUEL, Pierre

Votants: 14

GIRARDEAU, Eugène CAZENAVE, Patrick BONNET, Christelle

MEDAILLON, Julien MONIN, Baptiste MOULIE, Rémi PELTIER, Florent REYNAUD, Bernard SARRABERE, Gilles SEMMARTIN, Marc

Pour: 14

SUBERBIE, Sylvain TRIGUEROS

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Rémi PELTIER

Objet: DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FAC 2024 - 2024_DE_005

La Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées attribue une aide financière à ses communes membres de moins de 1 500 habitants afin de contribuer à la réalisation de projets communaux reconnus comme structurants à l'échelle du territoire mais ne relevant pas d'une compétence communautaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a décidé de réaliser les travaux suivants :

- Création d'un abri bus sortie du village direction Tarbes
- Aménagement ruisseau le long de la RD 935 : mise en sécurité des suils de ponts, partie sud

A ce titre, il propose de :

- Solliciter l'attribution d'une aide auprès de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, au titre du Fonds d'Aide aux Communes FAC 2024.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à la demande de fonds d'aide aux communes auprès de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuvent cette demande et chargent Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

> Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus Pour extrait conforme,

II/O Le Maire, Christophe ROMAN, 1er Adjoint

PREFECTURE DES HAUTES PYRENEES

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/01/2024 065-216503136-20240112-2024_DE_005-DE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 25 / 0 1 / 20 24 et publié ou notifié le 25 / 0 1 / 20 24

RF
PREFECTURE DES HAUTES PYRENEES

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/01/2024 065-216503136-20240112-2024_DE_005-DE